



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion ordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2025-2026**, tenue le jeudi 27 novembre 2025, à 12 h 30, au SH-4800, salle polyvalente du pavillon Sherbrooke, 200, rue Sherbrooke Ouest.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assemblée d'élections aux instances de l'UQAM
 - 3.1. Conseil d'administration (3 postes)
 - 3.2. Sous-commission des ressources (1 poste)
4. Modification aux Statuts et règlements du SPUQ : ajout d'un poste au Comité exécutif dédié à la santé et sécurité en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail
5. Élections aux instances du SPUQ
 - 5.1. Comité exécutif : représentant·e à la prévention en santé et sécurité au travail
 - 5.2. Conseil exécutif : représentant·e de la Faculté des arts (1 poste)
 - 5.3. Comité de surveillance du Fonds de grève ou de lockout du SPUQ (2 postes)
6. Politique d'attribution des dégrèvements et libérations du SPUQ
7. Solidarité avec l'Association des personnes enseignantes de l'Alberta
8. Divers

Membres inscrits : 163.

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente, Geneviève Hervieux, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Geneviève Pagé, Xavier Lafrance, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

Projet d'ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assemblée d'élections aux instances de l'UQAM
 - 3.1. Conseil d'administration (3 postes)
 - 3.2. Sous-commission des ressources (1 poste)
4. Élections aux instances du SPUQ
 - 4.1. Conseil exécutif : représentant·e de la Faculté des arts (1 poste)
 - 4.2. Comité de surveillance du Fonds de grève ou de lockout du SPUQ (2 postes)
5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2025-2026, tenue le 23 octobre 2025
6. Informations
7. Politique d'attribution de dégrèvements du SPUQ
8. Divers

Sur proposition de Doris Jeannotte, appuyée par Gabrielle Tremblay, le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

3. Élections aux instances de l'UQAM

3.1 Conseil d'administration (3 postes)

3.2 Sous-commission des ressources (1 poste)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM, qui se fait dans le cadre d'une assemblée générale du SPUQ ou d'une réunion du Conseil syndical.

Elle rappelle que la désignation des personnes représentant les professeur·e·s aux instances de l'UQAM se fait selon un protocole établi conjointement par le SPUQ et l'Université; au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où M^{me} Marie-Hélène Fandrich est présente.

La secrétaire générale rappelle l'avis de vacance et l'appel à candidatures pour trois (3) postes de professeur·e·s au Conseil d'administration, et d'un (1) poste de professeur·e provenant de la Faculté de science politique et de droit à la Sous-commission des ressources, envoyés le 14 octobre 2025.

Les personnes représentant les professeurs, professeurs au Conseil d'administration sont élues par l'ensemble des professeurs, professeurs, alors que la personne représentant les professeurs, professeurs à la Sous-commission des ressources est élue par les professeurs, professeurs de la faculté concernée (Faculté de science politique et de droit).

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Anne Latendresse, Xavier Lafrance, qui accepte, est élu président d'élections.

Sur proposition de Xavier Lafrance, appuyée par Thomas Maxwell, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition de Marie Carpentier, appuyée par Doris Jeannotte, Mathilde Cambron-Goulet, Louis Gaudreau, Jonathan Hope, Kathleen Lévesque, Thomas Maxwell, Fabien Richert, Marlon Seror et Britta Starke, qui acceptent, sont élu·e·s scrutatrices et scrutateurs.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

Le président d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par la directrice du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir au Conseil d'administration et à la Sous-commission des ressources.

Désignation de (3) membres professeurs, professeurs au Conseil d'administration de l'UQAM :

Mohammad-Ali Jenabian
Département des sciences biologiques

Michel Lacroix
Département d'études littéraires

Julien Martin
Département des sciences économiques

Ndeye Dieynaba Ndiaye
Département de sciences juridiques

Jean-Philippe Uzel
Département d'histoire de l'art

Désignation d'un (1) membre professeure, professeur représentant les professeures, professeurs de la Faculté de science politique et de droit à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

Faculté de science politique et de droit

- Geneviève Pagé, professeure
Département de science politique

Les candidates et candidats sont invité·e·s à présenter les raisons qui les ont amené·e·s à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Une période de questions est tenue lors de laquelle on souhaite connaître les positions des personnes candidates au CA sur les ressources consacrées à la mise sur pied de la Faculté des sciences de la santé et son impact sur les autres Facultés.

Élections

Le président d'élections, Xavier Lafrance, invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

On apprend que le bulletin de vote présente l'ensemble des candidatures admissibles par ordre établi selon un tirage au sort. La professeure, le professeur peut sélectionner jusqu'à trois (3) personnes candidates différentes.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mohammad-Ali Jenabian	63
Michel Lacroix	104
Julien Martin	63
Ndeye Dieynaba Ndiaye	105
Jean-Philippe Uzel	65
Bulletins annulés	0

Michel Lacroix, Ndeye Dieynaba Ndiaye et Jean-Philippe Uzel sont déclaré·e·s élu·e·s.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté de science politique et de droit

Geneviève Pagé :	Votes pour :	7
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Geneviève Pagé est déclarée élue.

Le président d'élections remercie les commissaires sortants et félicite les personnes nouvellement élues.

Nomination et durée du mandat

La directrice du Secrétariat des instances prend la parole pour féliciter les personnes élues et annoncer que les représentant·e·s des professeurs, professeurs au Conseil d’administration verront leur mandat prendre effet à la date fixée par l’Arrêté en Conseil exécutif du gouvernement du Québec. La représentante des professeures, professeurs de la Faculté de science politique et de droit à la Sous-commission des ressources sera nommée par la Commission des études le 16 décembre 2025 pour un mandat prenant effet le 16 décembre 2025 et se terminant le 30 juin 2028.

Le président de l’assemblée d’élections remercie Marie-Hélène Fandrich d’avoir assisté à l’assemblée d’élections, il attend qu’elle soit sortie de la salle avant de poursuivre avec l’assemblée d’élections aux instances du SPUQ.

4. Élections aux instances du SPUQ

4.1 Conseil exécutif : un poste de représentant·e de la Faculté des arts (1 poste)

4.2 Comité de surveillance du Fonds de grève ou de lockout du SPUQ (2 postes)

La secrétaire générale, Catherine Gosselin, fait la présentation de la procédure d’élection. Elle rappelle que les membres du Conseil exécutif sont élus par les collègues de leur Faculté respective et indique que les mandats sont de trois ans.

La liste officielle des candidatures reçues au poste à pourvoir a été insérée dans le dossier de la réunion. Le président d’assemblée en fait la lecture et invite la candidate à présenter les raisons qui motivent sa candidature.

Au Conseil exécutif :

Faculté des arts : Monia Abdallah
Département d’histoire de l’art

Pour accélérer le déroulement des élections, les personnes ayant soumis leur candidature pour siéger au Comité de surveillance du Fonds de grève ou de lockout sont invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à le faire.

Au Comité de surveillance du Fonds de grève ou de lockout du SPUQ :

Juliane Bertrand École de langues
Robert Robillard Département des sciences comptables

Le président d’assemblée demande si d’autres personnes souhaitent se porter candidates, tel que le stipule l’article 14 d) des Statuts et règlements du SPUQ. Aucune personne ne se manifestant, il met fin à la période de mise en candidature.

Les personnes nommées pour agir à titre de scrutatrices aux élections des personnes professeures aux instances de l’UQAM sont invitées à prendre leur poste.

Le président d’élection explique le déroulement du vote et invite les membres du SPUQ à se rendre à leur pôle de vote.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, de même que par la secrétaire d’élection, les résultats suivants sont proclamés :

Au Conseil exécutif

Faculté des arts

Monia Abdallah :

Votes pour : 12
Vote contre : 0
Vote annulé : 0

Monia Abdallah est déclarée élue.

Au Comité de surveillance du Fonds de grève ou de lockout

Juliane Bertrand :

Votes pour :	88
Votes contre :	5
Vote annulé :	1

Juliane Bertrand est déclarée élue.

Robert Robillard :

Votes pour :	88
Vote contre :	7
Vote annulé :	1

Robert Robillard est déclaré élu.

Levée de l'assemblée d'élections aux instances du SPUQ à 14 h 05.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2025-2026 tenue le 23 octobre 2025

Sur proposition de Véronique Fortier, appuyée par Thomas Maxwell, le procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2025-2026, tenue le 23 octobre 2025, est adopté sans modification.

6. Informations

La présidente énonce les dossiers qui ont retenu l'attention du Comité exécutif au cours du dernier mois. En premier lieu, elle mentionne que le travail progresse sur le document des mesures transitoires associées à la mise en place du projet de Faculté des sciences de la santé.

On s'intéresse, par ailleurs, à ce qui se prépare au Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives de l'Université du Québec (CIRRAC), puisqu'il s'agira bientôt de renégocier l'entente de financement de ces régimes. Les personnes représentant les syndicats doivent présenter demain leurs propositions aux représentants de l'employeur (le réseau UQ). Elle remercie le représentant du SPUQ au CIRRAC, Jean-Philippe Boucher, pour son implication dans le dossier.

Des rencontres ont eu lieu avec les directions de programmes et de départements sur l'exercice autour de la répartition de l'enveloppe de charges d'enseignement établie à l'aide du nouveau modèle de calcul. On apprend que l'application du nouveau modèle rend la conciliation plus difficile pour certains départements qui n'arrivent plus à répondre aux besoins des programmes, car on leur a coupé des cours. Les deux séries de rencontres visaient à documenter la situation, obtenir le pouls des directions, afin de proposer des pistes d'amélioration.

Dans le même ordre d'idée, deux rencontres de type midi – 14 heures ont été tenues pour accueillir les collègues nouvellement embauchés. L'abolition du Programme de l'expérience québécois (PEQ) a soulevé des questions auprès des collègues touchés par la situation. Une rencontre avec la direction et ces personnes est d'ailleurs prévue demain à ce sujet. Un autre sujet d'intérêt a été celui de la souveraineté numérique (ou souveraineté des données) en regard du monopole exercé dans les institutions d'enseignement supérieur par la compagnie Microsoft. Enfin, comme les nouveaux collègues ont mentionné la difficulté de se familiariser avec le fonctionnement interne des services de l'institution (système des finances, PAFARC, SIGA, etc.), la présidente invite les collègues établis à partager leurs connaissances.

Deux activités sociales se sont ajoutées au calendrier : la fête de Noël, dont l'invitation lancée dernièrement a récolté le maximum d'inscriptions en vingt-quatre heures (une liste d'attente a été constituée), et la lecture-performance de notre ancien collègue, metteur en scène et acteur, Christian Lapointe, qui présentera un extrait du livre de Mark Fortier *Devenir fasciste, ma thérapie de conversion*, le 3 décembre prochain.

Procès-verbal de la **réunion ordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2025-2026**, tenue le jeudi 27 novembre 2025, à 12 h 30, au SH-4800, salle polyvalente du pavillon Sherbrooke.

La présidente rappelle que le gouvernement actuel multiplie les projets de loi ayant une incidence sur les droits de la société civile et que le temps manque pour y réagir chaque fois adéquatement. Ces façons de faire en elles-mêmes suscitent des interrogations, et la CSN, centrale syndicale à laquelle le SPUQ est affilié, en fait un des enjeux de sa campagne « Faire front ». Une manifestation aura lieu ce samedi, 29 novembre, à laquelle est conviée toute la population. On prévoit un contingent du syndicat, les détails seront transmis par courriel.

7. Politique d'attribution de dégrèvements du SPUQ

La présidente mentionne que la mise à jour de cette politique s'inscrit dans un souci d'amélioration constante des pratiques du syndicat, qui passe notamment par leur formalisation. Elle mentionne qu'une partie des éléments de la politique est déjà présente dans la convention collective, à savoir les clauses 3.11 et 3.13. Elle remercie les membres du sous-comité qui s'est penché sur la révision de cette politique, les professeurs membres du Conseil exécutif Rémi Bachand, Jean-Marie Lafortune et Martin Petitclerc.

Les interventions des membres permettent de préciser que les dégrèvements (clause 3.11) sont entièrement payés par le SPUQ. Ces dégrèvements sont attribués par le Conseil exécutif et sont généralement associés à des tâches spécifiques.

25AG581 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE DÉGRÈVEMENTS DU SPUQ

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'importance de réviser la Politique d'attribution des dégrèvements et libérations du SPUQ (94EX1194), adoptée le 22 septembre 1994;

ATTENDU l'importance d'une gestion rigoureuse et transparente des fonds du SPUQ;

ATTENDU l'article 21 c) des Statuts et règlements du SPUQ précisant que le Conseil exécutif prépare les politiques syndicales qui doivent être définies et approuvées par l'Assemblée générale ou par le Conseil syndical;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

APPROUVE le projet de Politique d'attribution de dégrèvements du SPUQ préparé par le Conseil exécutif et tel que présenté en séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

Levée de l'assemblée à 16 h 03.

La présidente,

La secrétaire générale,

Geneviève Hervieux

Catherine Gosselin

Documents remis à l'Assemblée générale (27 novembre 2025).

1. Projet d'ordre du jour révisé
2. Projet de procès-verbal : réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2025-2026 tenue le 23 octobre 2025
3. SPUQ et secrétariat des instances : Liste officielle des candidatures
4. SPUQ, candidatures reçues
5. SPUQ, annexe au point n° 7 : « Mise à jour de la Politique de dégrèvements et de libération du SPUQ »
6. SPUQ, projet de résolution : « Mise à jour de la Politique d'attribution de dégrèvements du SPUQ »

Nombre de personnes inscrites à l'Assemblée générale (entre 12 h et 16 h)
163.

ANNEXE - POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE DÉGRÈVEMENTS DU SPUQ
Document adopté par l'Assemblée générale

n° ligne	
1	Politique d'attribution de dégrèvements du SPUQ
2	Préambule
3	Cette politique a pour objectif d'établir les principes devant guider le SPUQ dans l'octroi de dégrèvements d'enseignement à ses membres pour les soutenir dans certaines implications syndicales.
4	Depuis sa création, le SPUQ défend l'autonomie, la démocratie et la collégialité comme principes essentiels au fonctionnement de l'UQAM. Par cette politique, le SPUQ reconnaît qu'il est de son devoir de soutenir des membres qui contribuent à la vie démocratique syndicale, la défense des intérêts des personnes professeures, ainsi qu'à la représentation du syndicat au sein de l'UQAM et à l'extérieur de l'université. Conformément à l'article 21 des Statuts et Règlements du SPUQ, l'octroi de ces dégrèvements relève du Conseil exécutif.
5	1. Définitions et champ d'application Un dégrèvement équivaut au retrait d'une activité d'enseignement de trois (3) crédits du plan de travail annuel d'un membre du SPUQ; Un dégrèvement peut en conséquence être octroyé en vertu de tâches équivalentes à 135 heures de travail; L'inexécution des tâches visées par un dégrèvement en raison d'une démission ou d'une incapacité à les réaliser, à l'exception d'une maladie, a pour effet le retrait total ou partiel du ou des dégrèvements alloués.
6	Cette politique syndicale ne concerne que les dégrèvements d'enseignement accordés par le SPUQ à même son budget; Sont exclus du champ d'application de cette politique : a) Les membres du comité exécutif qui bénéficient des libérations prévues à l'article 3.13 de la convention collective; b) Les membres qui bénéficient des dégrèvements accordés en vertu des articles 23 et 24 de la convention collective relatifs à la représentation du SPUQ au Comité de retraite, ainsi qu'au Comité réseau sur les assurances collectives, conformément à la lettre d'entente convenue à la Table réseau qui spécifie que les libérations sont assumées à part égales entre l'UQAM et le SPUQ (clause 3.11); c) La personne membre siégeant au Comité institutionnel de santé et sécurité au travail, ainsi qu'au Comité paritaire SST, qui bénéficie d'une libération en conformité à la Loi modernisant le régime de Santé sécurité du travail adoptée en 2021¹; d) Les personnes professeures membres siégeant au Conseil d'administration; e) Les membres, élu·e·s par l'Assemblée générale, pour faire partie du Comité de négociation dans le cadre du renouvellement de la convention collective en fonction de la clause 3.13 de la convention collective.
7	2. Attribution des dégrèvements d'enseignement
8	Conformément à la clause 3.11 de la Convention collective, des dégrèvements d'enseignement sont accordés :

¹ Information supplémentaire : la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, adoptée en 2021, exige que le Syndicat désigne une personne membre pour agir à titre de représentante en matière de prévention en santé et sécurité au travail. Cette personne pilote également les travaux du Comité paritaire SST (art. 27 cc). Elle est donc libérée en conformité à la loi.

9	2.1. Activités régulières du Comité exécutif : a) aux membres du Comité exécutif, élu·e·s par l'Assemblée générale, qui ne bénéficient pas des libérations spécifiées dans la clause 3.13 de la convention collective; b) aux membres adjoint·e·s au Comité exécutif pour l'appuyer dans certaines activités régulières : - conseiller ou conseillère : jusqu'à 2 dégrèvements par année selon le mandat; - responsable des communications : jusqu'à 2 dégrèvements par année selon le mandat.
10	2.2. Commission des études et Sous-commission des ressources a) aux membres, élu·e·s par l'Assemblée générale, siégeant à la Commission des études : un tiers de dégrèvement par année; b) aux membres, élu·e·s par l'Assemblée générale, siégeant à la Sous-commission des ressources : un tiers de dégrèvement par année;
11	2.3. Négociation de la convention collective a) aux membres du Conseil exécutif, élu·e·s par les professeur·e·s : un tiers de dégrèvement par année pour la durée de la négociation; b) aux membres qui se font confier, par le Conseil exécutif, la responsabilité de coordonner la mobilisation du corps professoral durant les périodes de négociation de la convention collective : jusqu'à un (1) dégrèvement par session;
12	2.4. Comités paritaires ou instances de l'UQAM a) aux membres représentant le SPUQ à certains comités paritaires ou instances créés en vertu de la convention collective ou des politiques de l'UQAM : dégrèvement accordé en fonction de la charge de travail;
13	2.5. Comités intersyndicaux a) au membre représentant le SPUQ au Cartel intersyndical sur le régime de retraite et les assurances collectives du réseau de l'UQ (CIRRAC): 1 dégrèvement par an;
14	2.6. Mandats spécifiques a) Comité organisant des journées de préparation à la retraite : dégrèvement accordé en fonction de la charge de travail jusqu'à concurrence de 1 dégrèvement annuel; b) Comité du SPUQ de lutte contre le racisme (CS-LCR): dégrèvement accordé en fonction de la charge de travail jusqu'à concurrence de 2 dégrèvements annuels; c) membres qui se voient confier par le Conseil exécutif des mandats spécifiques : dégrèvement en fonction de la charge de travail;
15	3. Calendrier et informations aux membres
16	L'adoption de l'attribution de ces dégrèvements par le Conseil exécutif se fait généralement au mois de mai pour des dégrèvements applicables à l'année académique qui suit; Une liste détaillée des dégrèvements octroyés en vertu de cette politique est présentée au Conseil syndical et à l'Assemblée générale statutaire.